

**Consultation publique**  
**Ajout d'usages 1420, boulevard Mont-Royal**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ARRONDISSEMENT  
D'OUTREMONT

Date : 4 octobre 2022

Heure : 10 h

Lieu : Bureaux de l'OCPM - 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage. Salle C

Étaient présents :

Pour l'arrondissement d'Outremont

- **Jean-François Lebrun**, Conseiller en aménagement. Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif, arrondissement d'Outremont
- **Tom Flies**, chef de division urbanisme, permis et inspection, arrondissement d'Outremont

Pour l'Office de consultation publique de Montréal

- Danielle Casara, présidente de la commission
- Claudia Atomei, commissaire
- Alejandro Angel, secrétaire-analyste

## **1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

La présidente, Danielle Casara, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter et fait un rappel de la mission de l'OCPM ainsi que de l'objectif de la réunion. Un ordre du jour est exposé sur le tableau.

## **2. Cadre de la consultation publique**

La présidente de la commission a présenté le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires ainsi que le mandat de la commission.

Par la suite, la présidente a demandé à l'analyste de présenter le déroulement de la consultation qui comprendra les étapes suivantes :

*Période d'information et de questions*

17 octobre : séance d'information

L'arrondissement et le promoteur présenteront le projet de modification du règlement lors d'une présentation de 20 min chacune.

La soirée se déroulera aux locaux de l'OCPM (1550, rue Metcalfe, 14e étage). Elle sera webdiffusée pour ceux qui souhaitent l'écouter en direct et enregistrée pour une écoute en différé. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et empreint de courtoisie. Cette première soirée d'information débutera avec une présentation du projet par le promoteur, suivie d'une présentation de l'arrondissement.

31 octobre : séance de questions et réponses

La soirée se déroulera en présentiel aux locaux de l'OCPM (1550, rue Metcalfe, 14e étage), où les représentants de l'arrondissement et du promoteur seront invités à répondre aux questions citoyennes. La soirée est ouverte à tous sans qu'il soit nécessaire de s'inscrire. Des questions pourront également être posées via une tribune téléphonique. La commission pourrait acheminer des questions supplémentaires à l'arrondissement par écrit à la suite de cette séance. Une séance supplémentaire pourrait avoir lieu si nécessaire.

*Période d'audition des opinions*

1<sup>er</sup> au 17 novembre - Dépôt des opinions : mémoires écrits, opinions orales ou par voie électronique.

1<sup>er</sup> au 18 novembre - Opinions en ligne

21 novembre : séance d'audition devant les commissaires. La date limite pour s'y inscrire est le 17 novembre. D'autres dates peuvent s'ajouter selon les inscriptions. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur mémoire à la commission qui pourra, par la suite, poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire.

*Période de rédaction*

La commission procédera à l'analyse des informations et des opinions reçues, ainsi qu'à la rédaction du rapport.

### 3. Rôle des porte-parole et des personnes-ressources

- La présidente informe les représentants de l'arrondissement et la possibilité de nommer des porte-parole et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la séance de questions et réponses.
- Trois porte-parole sont désignés pour répondre aux questions; d'autres personnes-ressources peuvent être présentes dans la salle et répondre, au besoin, selon les particularités des questions.
- L'arrondissement doit fournir au préalable les noms et les titres de ces représentants.
- Lors des séances d'audition des opinions, les représentants de l'arrondissement auront un droit de rectification.
- Note : les modalités de la consultation pourraient changer en cours de route, selon les consignes sanitaires qui seront en vigueur à ce moment.

### 4. Présentation des arguments de l'arrondissement

Les représentants de l'arrondissement présentent à la commission leurs arguments concernant le projet. Ils soulignent que le bâtiment est un témoin architectural significatif et, par conséquent, la Division du patrimoine de la Ville de Montréal a considéré que les changements d'usages ne nécessitent pas d'autorisations spéciales, même s'il y a certains éléments qui les demandent. Par exemple, les persiennes nécessaires pour la ferme urbaine. Pourtant, il serait important de souligner que la chapelle sera préservée (au lieu, par exemple, d'y faire des logements), ainsi que choisir de ne pas autoriser des usages externes qui pourraient créer des nuisances dans le voisinage.

Un point important amené par les représentants de l'arrondissement est que les usages qui seraient ajoutés suite au changement règlementaire serviraient essentiellement aux propriétaires des logements, qui seraient ultimement responsables de l'administration des lieux en question. Finalement, il a été souligné que le stationnement des clients potentiels du restaurant et de la salle événementielle pourrait avoir un impact sur le quartier environnant.

### 5. Questions et enjeux

La présidente de la commission invite les représentants de la Ville à se préparer sur divers sujets qui sont susceptibles d'être abordés en consultation publique dont, notamment, la gouvernance des lieux, puisque cela est important pour comprendre l'acceptation sociale des changements règlementaires proposés.

Une autre question soulignée par les commissaires fut l'étude de circulation qui servirait pour bien saisir les impacts du projet, tant du point de vue de la quantité de gens qui circuleraient dans

les rues adjacentes que pour les questions du stationnement au moment de la tenue d'événements.